

Ils rejettent «les tactiques employées par l'ancien ministre fédéral de la Santé et du Bien-être (Marc Lalonde) qui a proposé unilatéralement de nouvelles dispositions de financement des services sociaux au Canada sans avoir consulté les provinces», a déclaré hier la présidente de la conférence, Helen Hunley.

Le ministre aurait mieux fait d'évaluer les résultats de ses décisions arbitraires, car on lui a maintenant confié de nouvelles responsabilités dans le champ des relations fédérales-provinciales. Je suis sûr que les tactiques de confrontation, comme je l'ai déjà signalé, ne sont pas de nature à l'aider beaucoup dans l'exercice de nouvelles responsabilités ministérielles.

Malheureusement, lors de la période des questions l'autre jour, le nouveau ministre a montré qu'elle n'était pas consciente du problème auquel elle fait face. En réponse à des questions, elle a affirmé que les provinces dans un communiqué de presse, s'étaient déclarées mécontentes de la façon dont les contre-propositions avaient été formulées. Elle a prétendu que les provinces avaient rejeté non pas la proposition elle-même, mais plutôt la façon dont l'offre avait été présentée. J'ai cité le communiqué de presse en question pour bien montrer que tel n'était pas le cas. Les provinces rejettent l'idée même de remplacer par une formule globale de financement celle du partage des coûts qui avait d'abord été prévue après de longues consultations et délibérations.

Ce qui importe le plus à ce chapitre c'est l'attitude des organismes bénévoles qui s'attendaient à une amélioration considérable de nos lois sur les services sociaux, notamment en ce qui concerne les catégories qui en ont le plus besoin, les handicapés, les malades chroniques et les personnes âgées. Certains discours de l'ancien ministre leur ont donné des raisons d'espérer que quelque chose serait fait sans tarder. Je cite:

● (1817)

Les handicapés ont le droit d'être aussi indépendants que possible, le droit de vivre comme tout autre membre de la collectivité et les services nécessaires à cette fin doivent leur être fournis.

Le ministre a parlé de la suppression des éléments de dissuasion que comporte notre législation et de l'acceptation des handicapés par la collectivité. Voici une autre citation:

Dans tous les domaines, le message était clair. Ils voulaient s'intégrer: s'intégrer au monde du travail, à la vie communautaire, à une participation maximale à celle-ci, à la planification des systèmes et des services destinés à les aider. En même temps, ils voulaient en sortir: sortir des institutions, des interminables ateliers protégés, des listes de l'assistance sociale, cesser de susciter la pitié des autres, et cesser d'être laissés pour compte avec une pension et un haussement d'épaules.

A cette occasion, le ministre a fait l'objet, j'en suis sûr, de vives critiques de la part d'organismes bénévoles, en particulier l'Association canadienne des paraplégiques. Cela se comprend, car voilà quatre ans que le ministre réitère ses promesses de faire quelque chose immédiatement et qu'il ne les tient pas, et d'autant plus que le projet de loi ne figure même plus au *Feuilleton* de la présente session.

On a dit que le retard était dû au changement de gouvernement au Manitoba. J'ai donné l'assurance à l'honorable représentante mercredi dernier, et je la lui réitère aujourd'hui, que le Manitoba est l'une des provinces les plus enthousiastes. Nous allons recevoir le Congrès international de la réadaptation en 1980 et cette mesure législative sous sa forme initiale, est indispensable si l'on veut que ce Congrès soit une réussite.

J'en arrive enfin à l'essentiel de mon argument: le ministre pourra-t-elle, dès qu'elle en aura l'occasion, réunir les ministres provinciaux afin de formuler cette mesure législative dont le besoin se fait grandement sentir?

L'ajournement

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et ministre d'État aux Sciences et à la Technologie): Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé en détail de cette question le 23 novembre dernier et je n'ai pas grand-chose à ajouter à sa réponse. Je demanderai aux députés de se reporter aux pages 1160 à 1167 du *hansard* de ce jour. Le ministre a dit clairement que le gouvernement fédéral a l'intention de consulter les provinces lorsqu'elle sera certaine qu'elles sont d'accord, de façon générale, avec le principe d'un financement en bloc des services sociaux. Le ministre a l'intention, je pense, de communiquer officiellement d'ici une quinzaine de jours avec ses homologues provinciaux au sujet de cette question très importante.

L'ÉNERGIE—LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'EXPLOITATION DES GISEMENTS SOUS-MARINS DE GAZ ET DE PÉTROLE AU LARGE DE TERRE-NEUVE—LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE SUR LA QUESTION À SOUMETTRE À LA COUR SUPRÊME

M. John Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon intervention m'est dictée par une réponse insatisfaisante que j'ai reçue à une question que j'ai posée au ministre de l'Industrie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) le 21 novembre. Comme c'est habituellement le cas, il a montré qu'il ne savait pas de quoi il s'agissait. On ne l'avait pas mis au courant de la situation. Bref, la réponse était très insatisfaisante.

Terre-Neuve et le gouvernement du Canada se disputent sur la question de savoir à qui appartiennent les gisements sous-marins de pétrole, de gaz et de minéraux sur le plateau continental au large de Terre-Neuve et du Labrador. Terre-Neuve prétend que ces ressources lui appartiennent et ne veut pas les céder au gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada base sa position sur une décision de la Cour suprême du Canada dans un cas de la Colombie-Britannique. Mais le cas de Terre-Neuve est complètement différent. Monsieur l'Orateur, tous les députés recevront une copie de ce document, «Heritage of the Sea», et tous les membres de toutes les assemblées législatives au Canada en recevront aussi un exemplaire. Tous les organes d'information recevront des copies de ce document qui expose la position de Terre-Neuve et son importance.

Depuis 1967, 54 puits ont été forés au large de la côte, dont huit dans le bassin à l'est de Terre-Neuve et 12 au large du Labrador. Des 12 au large du Labrador, trois ont produit des découvertes de gaz importantes. Nous savons donc qu'il y a là un énorme potentiel.

La position de Terre-Neuve n'est pas semblable à celle de la Colombie-Britannique. Nous sommes entrés dans la Confédération en 1949. Les droits miniers dans chaque province étaient déterminés par les droits qu'elles détenaient avant d'entrer dans la Confédération. Quand Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, nos droits sur le pétrole et le gaz au large de nos côtes n'étaient pas les mêmes que ceux de la Colombie-Britannique en 1871 quand celle-ci était une colonie. Les droits de Terre-Neuve sont basés sur les droits d'un dominion britannique autonome du 20^e siècle et nous n'avons l'intention de renoncer à nos droits. Mais parce que nous sommes centralistes, le gouvernement du Canada et ses partisans politiques prétendent que ces ressources leur appartiennent et espèrent en avoir le plein contrôle, laissant à Terre-Neuve les quelques miettes qu'ils daigneraient lui accorder.